

**H SUP MAGNAC-LAVAL**  
**Hôpital de Magnac-Laval**

**(1737-1895)**

**Répertoire numérique**

Extrait de Alfred Leroux, *Les sources de l'histoire de la Haute-Vienne pendant la Révolution*, Limoges, 1908, p. 38-42.

Et ajouts d'entrées ultérieures.

Révisé le 13.08.2020

Limoges

# Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CORPS DU RÉPERTOIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>Titres de propriétés.....</b>	<b>3</b>
<b>Matières ecclésiastiques.....</b>	<b>4</b>
<b>Administration de l'établissement .....</b>	<b>4</b>
<b>Registres d'entrée et de sortie de personnes admises dans l'établissement .....</b>	<b>6</b>
<b>Papiers et correspondances diverses .....</b>	<b>6</b>
<b>Administration de l'établissement .....</b>	<b>7</b>

# Corps du répertoire

## TITRES DE PROPRIÉTÉS

H SUP MAGNAC-LAVAL / B 26 Contrats divers.

1791-An V

Contrat entre dame Marie Labreuille, supérieure du monastère des dames hospitalière de Magnac, et François Richard Delatour, demeurant au lieu de la Tour, paroisse d'Eymoutiers, pour la fourniture de 64 setiers de blé froment, dont le prix sera réglé sur celui de trois marchés du Dorat. Magnac, 27 septembre 1791.

Adjudication du regain du pré de l'hôpital de Magnac, faite au citoyen Théobald Rodier par les administrateurs du dit hôpital pour le prix de 40 livres, 11 fructidor an IV.

Signification faite au nom des administrateurs de l'hôpital de Magnac (Vincent Dubrac-Lachassagne, J.-B. Depouge, J.-B. Thomas Bignaud-Bellevue, J.-F. Decressac-Villagrand) à Paul Quiserme d'un acte de l'affermé à lui consentie des domaines de Saint-Priest-le-Bétoux appartenant au dit hôpital, 10 nivôse an V.

Adjudication des terres de La Motte-Tersannes, faite par les administrateurs de l'hôpital de Magnac, au citoyen Joseph Bonnet, pour le prix de 3 050 francs, 14 germinal an V.

4 pièces papier (1 cahier)

H SUP MAGNAC-LAVAL / B 27 Domaines.

1791-1795

Relevé des propriétés composant la borderie de l'hospice de Magnac, d'après la matrice cadastrale, 1791. Le revenu total s'élève à 240 l. 15 s. 6d.

Comptes des administrateurs de l'hôpital et de Marie Villepréaux, administratrice provisoire, avec les fermiers des domaines.

9 pièces papier

H SUP MAGNAC-LAVAL / B 28 Procédures.

1792-an VII

Extrait d'un jugement de la police correctionnelle de Magnac, rendu à la requête de dame Marie Labreuille, supérieure des hospitalière de cette ville, contre J.-B. Hemard, menuisier, portant que « le jour d'hier, trois du présent mois, il s'est transporté avec sabre nu à la main à la communauté des dites dames religieuses, environ les 8 et 9 heures du soir ; qu'étant là il s'est mis à casser les vitres et châssis de toute la croisée du dit couvent qui donne sur la rue à coup de sabre ; qu'il a aussi déchiré les rideaux

d'une des croisées de l'appartement qu'occupe dame Fume, veuve Lignaux ; qu'il a aussi attaqué en passant dans la rue une servante des dites dames religieuses vulgairement connue sous le nom de Blache, laquelle il a poursuivie ayant son sabre nu à la main depuis l'église de cette ville jusqu'à la dite communauté où la dite servante est entrée avec précipitation et n'ayant évité qu'avec peine le coup de sabre qu'il a lancé ; que pendant qu'il commettait toutes ces exactions, il vomit mille imprécations contre les dites dames... » Le prévenu est condamné à vingt-quatre heures de prison, 5 l. d'amende et aux dépens, 1792 (an IV de la liberté).

Procès-verbal de l'état des croisées de l'hôpital en suite des violences précitées. Sans date.

Procuration donnée par les administrateurs de l'hôpital de Magnac pour être représentés devant le tribunal civil du département, à l'effet de soutenir l'appel par eux formé contre un jugement du juge de paix de Lussac dans l'affaire du domaine de La Roche, paroisse de Tersannes, 17 prairial an VII.

Autre pièce interlocutoire relative au même procès, 18 prairial an VII

Jugement de la justice de paix de Lussac-les-Églises dans l'affaire précitée, 11 floréal an VII.

Jugement du tribunal civil du département de la Haute-Vienne cassant pour incompétence un jugement de la justice de paix de Lussac dans l'affaire précitée, 24 messidor an VII.

6 pièces papier (2 cahiers)

## **MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES**

H SUP MAGNAC-LAVAL / C 4 Registres des sépultures.

1737-1792

## **ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

H SUP MAGNAC-LAVAL / E 24 Comptabilité.

An VI-an VIII

Extrait du journal des dépenses de l'hôpital, délivrés à l'administration de l'établissement par la citoyenne Villépréaux, économe. On peut relever les articles suivants :

An VI, nivôse, un fromage de Marolles, 3 l. ; eau-de-vie pour pansement, 15 s. ; pour un mouchoir de col à la petite servante, 4 l. 10 s. ; pluviôse, pour sabots à la petite servante, 16 s. ; au petit Jean pour payer son barbier, 9 s. ; pour un mois de nourrice 6 l. ; pour avoir fait allaiter à divers fois des enfants bâtards, 3 l. ; ventôse, pour habillement des bâtards, 5 l. 8 s., pour habillement de la petite servante, 9 l. 10 s. germinal, pour vaisselle de terre, 1 livre ; pour pots de chambre à l'hospice, 15 s. ; floral, pour un chevreau, 16 s. ; pour un agneau 12 s ; pour un port de lettre, 10 s. 6 d. ; prairial, au citoyen Chamborant pour traitement des cochons, 3 l. ; messidor, pour journées des femmes qui ont lavé la lessive, 2 l. 8 s. ; thermidor, pour frais d'enterrement d'une pauvre femme de l'hospice, 1 livre 10 s. ; pour 4 sacs de charbon, 4 l. 16 s, pour trois roquille de vin blanc pour remède à la petite Cathiche, 15 s. ; pour vitres à l'hospice, 3 l. ; pour blanchissage des linges de la dernière morte à l'hospice, 1 liv. 8 s. ; pour deux quartes de sel, 4 l. 10 s. ; pour journées de quatre femmes, pour cueillir le chanvre, 1 liv. 4 s. ; fructidor, pour avoir fait étamer trois casseroles, 18 s. ;

An VII, vendémiaire, pour du sirop de vinaigre, 1 liv. 4 s. ; brumaire, pour façon de cinq barriques de vin, 4 l. ; pour un coquemar à l'hospice, 8 s. ;

An VIII, brumaire, pour huit bouteilles de vin pour les vendangeurs (?), 2 l. 8 s. ; pour façon de casaquin à la Silvie, 10s. ; pour sept bouteilles d'huile d'olives, 17 l. ; pour avoir fait blanchir l'infirmerie et la chambre, 2 l. 8 s. ; frimaire, pour une livre de fromage de Cantal, 16 s. ; pour 20 aunes de droguet, 44 l., pour avoir fait ramoner deux cheminées, 12 s. ; nivôse, pour les eaux végétales, 1 liv ; 6 s. ; pour un gâteau, le jour des rois, 1 liv. 10 s. ; pluviôse, pour une livre de sucre, 2 l. 16 s. ; ventôse, à la servante de l'hospice, 6 l.

16 pièces papier

H SUP MAGNAC-LAVAL / E 25 Comptabilité.

1790-An XIII

Quittances diverses, 1790-an IV.

Série de quittances (numérotées de 1 à 70, signées Mitraud, receveur) délivrées aux fermiers de l'hôpital de Magnac, an V - an XIII.

81 pièces papier

H SUP MAGNAC-LAVAL / E 26 Comptabilité.

1790-1791

Mémoires d'ouvriers et de fournisseurs de l'hôpital.

7 pièces papier

H SUP MAGNAC-LAVAL / E 27 Impositions.

1790-1795

Cinq requêtes des religieuses de l'hôpital de Magnac adressées au directoire du district du Dorat pour obtenir réduction des impositions mises sur les biens de l'établissement, 1791-1793.

Pièces diverses relatives aux impositions, 1790-95.

11 pièces papier

# REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE PERSONNES ADMISES DANS L'ÉTABLISSEMENT

H SUP MAGNAC-LAVAL / F 4    Personnel et population

1791-An VIII

Procès-verbal de l'élection d'une supérieure et d'une économme, faite par les vingt-sept religieuses hospitalières de Magnac, conformément à un arrêté du directoire du district, en présence d'un officier municipal, 16 avril 1791.

Enquête du directoire du district du Dorat, représenté par M. Degobertière, auprès des religieuses hospitalières de Magnac, pour leur demander : 1° les titres de leur constitution, fondation et origine ; 2° un détail de leur revenus fixe et déterminé ; 3° le mode de leur administration et de leur régime intérieur ; 4° ce que coûte leur administration ou régie ; 5° la situation de leur maison par rapport à la salubrité ; 6° le nombre des pauvres, actuel et possible ; 7° si elles reçoivent des secours étrangers ; 8° la manière dont les pauvres et les malades sont traités ; 9° si elles ne reçoivent que les pauvres de l'endroit ou si elles reçoivent indistinctement les malades étrangers, les incurables et les insensés ; 10° les ressources qu'elles offrent aux infirmes et aux vieillards de la campagne ; 11° si leur hôpital a besoin de réparation ou de nouvelles constructions et quelle somme il en coûterait pour remettre le tout en bon état ; 12° le nombre d'écoliers ou pensionnaires qu'elles peuvent loger et qu'elles ont habituellement ; 13° le nombre des filles externes qu'elles instruisent, le mode de l'enseignement ; 14° si leur maison est seulement fondée pour servir d'hôpital ou aussi pour instruire les filles, tant internes qu'externes, qui leur sont confiées. Sans date, 1790 (?).

États mensuels nominatifs des pauvres de l'hôpital, fournis par la citoyenne Villepréaux, économme : nivôse an VI, 8 femmes, 3 hommes ; fructidor an VI, 9 femmes, 2 hommes ; vendémiaire an VII, 12 femmes, 2 hommes ; vendémiaire an VIII, 9 femmes, 3 hommes ; messidor an VIII, 10 femmes, 2 hommes, etc.

19 pièces papier

## PAPIERS ET CORRESPONDANCES DIVERSES

H SUP MAGNAC-LAVAL / H 6    Correspondance générale

1790 (septembre) - an II (thermidor)

Lettre au procureur-syndic du district du Dorat à la supérieure des hospitalières de Magnac pour l'inviter à fournir les déclarations exigées par le décret du 13 nov. 1789 ; Le Dorat, 3 sept. 1790 ;

Lettre du même à la même pour lui rappeler qu'il ne dépend que d'elle de faire rentrer les aréages dus à l'établissement, 14 janv. 1791 ;

Lettre du président provisoire de l'assemblée primaire de la ville et paroisse de Magnac à la même pour lui annoncer que les séances se tiendront désormais en la chapelle de la communauté, 19 juin 1791 ;

Lettre du vice procureur-syndic du district du Dorat aux hospitalières de Magnac pour lui annoncer que, conformément à leur requête, elles sont déchargées de l'imposition qu'elles payaient à raison de leurs biens-fonds, 8 juin 1792 (an VI de la Liberté) ;

Lettre d'un sieur Javerdat, maire, à la supérieure des hospitalières de Magnac au sujet de leur procès contre le sieur Heynard, et d'une créance de 18 pistoles dont elles sont débitrices, 26 sept. (?) 1792 ;

Lettre d'un sieur Fusibay, à... (?), annonçant l'heureuse issue d'un procès et réclamant ses honoraires. Limoges, 3 thermidor [an II (?)]

6 pièces papier

## ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

H SUP MAGNAC-LAVAL / L 1-3 Commission administrative. – Registres de délibérations.

1819-1895

H SUP MAGNAC-LAVAL / L 1	1819-1862
H SUP MAGNAC-LAVAL / L 2	1863-1883
H SUP MAGNAC-LAVAL / L 3	1884-1895 (février)